

## **Canada : Les Innu menacés par un complexe hydroélectrique**

### **La communauté Innu d'Ekuanitshit au Québec appelle à une mobilisation internationale face à l'usurpation de leur territoire par un méga-projet hydroélectrique.**

Au sein de la forêt boréale, la plus vaste forêt du monde, Hydro-Québec, compagnie d'Etat, prévoit la construction d'un gigantesque complexe hydroélectrique, sur le territoire ancestral du peuple Innu, et en particulier sur les terres et la rivière parcourues depuis des millénaires par les Innu d'Ekuanitshit (Mingan) sur la côte-nord du Québec.

Hydro-Québec souhaite en effet construire quatre centrales sur la rivière Romaine, l'une des dernières grandes rivières encore vierges du Québec. Le chantier durera treize ans et consiste à construire deux centrales en aval respectivement sous 61 m et 153 m de chute nette, alors que celles en amont auront des réserves d'eau d'une hauteur de chute de 93 m à 116 m. Le complexe va coûter 8 milliards de dollars et pour accéder aux chantiers et aux sites, Hydro-Québec devra construire 230 kilomètres de route dans le roc perturbant la vie naturelle de cette forêt boréale encore préservée. Ces travaux vont ouvrir le territoire ancestral Innu aux compagnies minières, aux entreprises forestières et à une chasse de loisir illégitime, envahissante et parfois commerciale.

Inquiètes de l'impact sur l'environnement de ce méga-projet hydroélectrique, des associations canadiennes écologistes commencent à se mobiliser contre la construction des barrages argumentant aussi sur le fait que celle-ci va être extrêmement coûteuse, que les emplois générés seront ponctuels et qu'il n'y a pour l'instant aucun acheteur en vue pour sa production. L'État de New York qui s'était engagé avant 2004 à acheter son hydroélectricité au Québec a changé son fusil d'épaule en souhaitant respecter le protocole de Kyoto qui ne considère plus l'électricité produite par les grandes centrales comme une énergie propre et l'exclut dorénavant de son répertoire des énergies renouvelables. En effet, seule le sera l'hydroélectricité produite à partir de centrales au fil de l'eau.

Mais surtout, le projet hydroélectrique de la Romaine, en plus d'être destructeur pour l'environnement et non viable économiquement, se construit sur un territoire qui n'est pas le sien. Ce territoire nommé Nitassinan est celui où vit depuis des millénaires le peuple Innu et dont il se considère le gardien. Une communauté, celle d'Ekuanitshit, va être particulièrement affectée par le projet car la rivière La Romaine est l'autoroute nautique par lequel ses membres rejoignent leurs campements de chasse respectifs depuis des temps immémoriaux.

Les Innu d'Ekuanitshit tentent depuis trois décennies d'obtenir la reconnaissance écrite de leurs droits ancestraux sur leur territoire traditionnel, c'est à dire leurs droits d'utilisation du Nitassinan, mais aussi le titre aborigène sur l'ensemble de ce territoire, c'est à dire un droit de « propriété » sur tout le territoire ancestral de la communauté. Elle répond en effet aux critères de l'article 35 de la loi constitutionnelle canadienne de 1982, confirmés en 1995 par décision fédérale et en

1996 par la Commission Royale, reconnaissant des droits ancestraux aux populations autochtones (le droit de chasse, de pêche, de cueillette, de piégeage, le droit d'exploitation commerciale des rivières et des forêts), mais aussi le titre aborigène qui octroie un droit foncier sur le territoire ancestral, et enfin le droit à l'autonomie gouvernementale quand un peuple peut démontrer qu'il se gouvernait lui-même avant l'arrivée des européens.

A l'initiative des Innu d'Ekuanitshit, il vous est proposé de signer et de renvoyer une pétition téléchargeable sur <http://allianceromaine2.wordpress.com/impliquez-vous/>, afin de signifier aux représentants du Québec et d'Hydro-Québec les préoccupations des défenseurs des droits des peuples autochtones.